

Je reconnais que le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction lorsqu'il a porté l'exemption pour les célibataires à \$1,500 et pour les contribuables mariés à \$2,850. Il s'agit là en fait de la première modification importante qui ait été apportée depuis 1949, mais je suis convaincu que ces mesures ne vont pas suffisamment loin en ce sens qu'elles ne représentent pas un allègement fiscal assez important pour les contribuables dont le revenu imposable est très faible. La majoration de l'exemption est loin de refléter l'érosion de la valeur du dollar depuis 1949. La faute n'en revient pas au gouvernement actuel, mais ces majorations auraient dû intervenir progressivement au cours des années au fur et à mesure que le pouvoir d'achat du dollar déclinait. De cette façon, le fardeau supporté par les contribuables aurait été sensiblement allégé.

Le Conseil économique du Canada a décidé que le revenu minimal indispensable à un homme marié pour vivre est aujourd'hui de \$3,000. Ce chiffre est censé ressortir d'une étude minutieuse du coût actuel de la vie. Je propose, monsieur le président, que l'exemption de base soit de \$3,000 plutôt que \$2,850 pour un homme marié et de \$1,900 pour un célibataire. Ces chiffres seraient plus conformes aux recommandations du Conseil économique du Canada. Je propose cependant que l'exemption de base soit plus élevée pour les personnes dont le revenu se situe dans les catégories inférieures. L'exemption de \$3,000 est parfaite pour une personne gagnant \$12,000, \$15,000 ou \$20,000 par année, mais une personne gagnant, par exemple, \$8,000, devrait bénéficier d'une exemption de base supérieure.

Je propose que l'homme marié dont le revenu est inférieur à \$8,000 bénéficie d'une exemption de \$5,000. Ceci tient compte du fait que cet homme essaie de faire vivre sa famille et lui-même sur ce revenu. Pourquoi son exemption de base ne pourrait-elle pas être supérieure à celle d'un homme qui gagne \$12,000, \$15,000 ou \$20,000 par année? Y a-t-il là quelque chose de déraisonnable? C'est un allègement pour la personne dont le revenu peut être impossible en vertu de la loi actuelle mais est, selon les normes courantes, relativement faible. Je propose qu'une formule semblable soit adoptée par le gouvernement. Si le revenu net d'un homme marié est inférieur à \$8,000 il devrait bénéficier d'une exemption de base d'au moins \$5,000.

• (3.00 p.m.)

La même chose s'applique au célibataire. L'exemption de base du célibataire dont le revenu net annuel est, disons, \$5,000, devrait être supérieure à l'exemption du célibataire gagnant \$12,000, \$15,000 ou \$20,000. Je propose que l'exemption de base du célibataire dont le revenu net se situe au niveau de \$5,000 soit \$3,500. Je ne vois rien qui s'oppose à l'élaboration d'une formule de ce genre. Je suis certain que la chose est possible et que l'adoption d'une telle formule constituerait un allègement bien nécessaire. Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que je parle d'expérience. J'ai préparé chaque année environ 200 déclarations d'impôt sur le revenu pour divers clients. Bien que certains d'entre eux aient eu des revenus impossibles, je puis vous assurer qu'il leur était très difficile de payer des impôts, si peu élevés fussent-ils. Il est difficile pour ces gens de payer ce qui, pour nous, n'est probablement qu'une petite somme d'argent; pour eux, c'est un montant considérable. Je pense qu'il serait tout simplement honnête d'accorder à ces personnes un allègement supplémentaire. J'implore le gouvernement d'étudier ces propositions avant l'adoption du bill.

[M. McQuaid.]

Je comprends qu'il n'est peut-être pas admissible qu'un député de ce côté-ci de la Chambre propose ce genre d'amendement, puisque ce dernier modifierait les revenus du pays et serait donc irrecevable. Toutefois, j'exhorte les députés d'en face à songer à des changements comme ceux que j'ai mentionnés, afin que les travailleurs imposables, même s'ils s'inscrivent aux échelons inférieurs du revenu, obtiennent des égards et des dégrèvements supplémentaires. En l'occurrence, le gouvernement n'éprouverait pas une très grande perte de revenu.

Une voix: Combien?

M. McQuaid: Un député demande combien. Je ne l'ai pas calculé, mais ce n'est pas un montant à tout rompre.

Une voix: Cela coûterait plus d'un milliard de dollars.

M. McQuaid: Peut-être. Cependant, l'autre jour, le gouvernement n'attachait pas d'importance à une dépense d'au-delà d'un milliard pour redresser la situation courante. Les gens dont j'ai parlé ont besoin d'un allègement et nous devrions songer à eux. Ces citoyens laborieux font de leur mieux pour élever leurs enfants comme de bons Canadiens. Il ne faudrait pas leur ménager les encouragements. Si un homme marié a un revenu inférieur à \$8,000 par an, je vous en donne l'assurance, peu importe dans quelle région du Canada il vit, il a du mal à joindre les deux bouts. Souvent, il ne le peut pas.

A preuve, le nombre de prêts qu'ont consentis les diverses sociétés de finance du Canada, moyennant un taux d'intérêt de 24 p. 100. Ces sociétés demeurent en affaires simplement parce que les gens doivent emprunter pour pouvoir boucler leur budget. Il vaudrait bien la peine que le gouvernement songe à soulager davantage ces contribuables canadiens, qui l'apprécieraient beaucoup. J'espère que ceux dont le revenu s'inscrit dans les échelons supérieurs n'y trouveront pas à redire et ne demanderont pas mieux que de verser leur part d'impôt s'ils ont le sentiment qu'on ne charge pas d'un fardeau exagérément lourd ceux dont le revenu est moindre.

Il est une autre question qu'il faut mentionner, celle des actuelles exemptions pour enfants à charge. Actuellement, ces exemptions sont de \$300 pour un enfant de moins de 16 ans et, je crois, de \$550 pour un enfant de plus de 16 ans. Aux termes du nouveau bill, l'exemption de \$300 sera réduite dans la proportion de \$1 pour chaque \$2 de revenu de la personne à charge excédant \$1,000. L'exemption de \$550 sera réduite dans la proportion de \$1 pour chaque dollar de revenu de la personne à charge excédant \$1,050. Il est virtuellement impossible à l'heure actuelle d'élever un enfant de moins de 16 ans avec \$300 par année. Je défie les députés de me démontrer qu'il est possible d'entretenir un enfant et d'assurer son éducation avec \$300 par an. Je défie n'importe quel député de me démontrer qu'il y parvient. C'est tout simplement impossible, monsieur le président; nous le savons, de même que le gouvernement. Il n'est donc que normal d'apporter des allègements supplémentaires dans ce domaine.

C'est également valable pour un enfant de plus de 16 ans, étant donné que \$550 sont loin d'être suffisants pour le vêtir, le nourrir, et assurer son éducation. C'est tout simplement impossible. Je supplie à nouveau le gouvernement de revoir le cas de ces enfants et celui de leurs parents qui font de leur mieux pour les élever et en bons citoyens canadiens. Pourquoi ne peut-on pas relever un peu ces exemptions? Voilà un bon moment que le niveau d'exemption actuel est en vigueur. L'érosion subie par la valeur du dollar a produit ses effets et si \$300 étaient